

## **Observations de la CLIN du Blayais**

### **sur le projet de Plan Particulier d'Intervention du CNPE du Blayais**

Par mail du 23 juin 2023, la CLIN du Blayais a été sollicitée par le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la gironde pour partager ses observations sur le projet d'actualisation du Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire du Blayais.

Ces observations sont attendues au plus tard pour le 28 juillet 2023. Ce projet de plan fera ensuite l'objet d'une consultation de l'exploitant et des mairies concernées pour une durée de 2 mois, et d'une consultation du public pour une durée d'un mois.

Dès réception, la CLIN a mis en place un groupe de travail composé de 7 membres qui s'est réuni le 10 juillet 2023. Les membres de ce groupe de travail sont :

Bernard BELAIR, collège associatif  
Jean-François BELOT, collège des syndicats  
Françoise LAFAYE, collège des personnes qualifiées  
Patrick MAUPIN, collège associatif  
Philippe MIGNIER, collège des élus  
Emmanuel MOULIN, collège des syndicats  
Christian SEMPERES, collège des personnes qualifiées

A l'occasion de cette réunion, les représentants associatifs ont annoncé qu'ils transmettraient des observations complémentaires, au plus tard, le 28 juillet 2023, afin de bénéficier de l'intégralité du temps prévu.

#### **Observations et réflexions sur le projet de PPI du CNPE du Blayais**

- P25, 1<sup>er</sup> paragraphe : « Les stratégies de protection de la population développées dans ce PPI visent avant tout à limiter l'exposition des personnes aux rayonnements ionisants à un niveau aussi faible que raisonnablement possible ». *Que signifie « aussi faible que raisonnablement possible » ?*
- P28, 1-2 Mesures de protection des populations : Les communes n'ont pas forcément une bonne connaissance de leurs administrés. Seuls sont bien identifiés ceux qui

s'inscrivent sur les listes électorales, demandent un permis de construire ou les foyers avec enfant(s).

- P28, 1-2 Mesures de protection des populations / L'évacuation : Si les maires doivent établir un recensement des personnes ne pouvant évacuer par leurs propres moyens, il serait important d'avoir un recensement des moyens adaptés dont disposent les communes.
- P28, 1-2 Mesures de protection des populations / La prise de comprimés d'iode : A l'occasion de l'assemblée générale de la CLIN du 30 mars 2022, et de la présentation des conclusions de l'étude sur la précédente campagne de distribution de comprimés d'iode, il a été mis en évidence l'importance de sensibiliser les professionnels de santé, voire de doter les PMI en comprimés d'iode. A travers les PMI, il s'agit de toucher notamment les femmes enceintes et les enfants en bas-âges. *Est-ce que cette mesure a été prise en compte ?*
- P34, Mesures de la radioactivité : « des mesures effectuées par des renforts éventuels en fonction de la situation et des besoins ». *Que signifie « des renforts éventuels » ?*
- P46-47, La communication au public : Les différents outils de communication (médias conventionnés, réseaux sociaux) sont mal connus du public.
- P48, Les relations avec les médias locaux : La CLIN a une mission d'information des populations. Elle peut être un relais d'information de la cellule communication du COD.
- P62, Titre VI, Fiches missions : Bien que mentionnée dans le COD, la CLIN, n'a pas de fiche mission.
- P97-109, Recensement des établissements recevant du public : Cette liste n'est pas complète. Faut-il rechercher l'exhaustivité ? Les ERP non-recensés bénéficieront-ils des mêmes conditions d'information et de responsabilité, notamment en ce qui concerne les comprimés d'iode ?
- Il serait utile de mettre en annexe une liste non-exhaustive des plans ORSEC et autres organisations susceptibles de compléter la réponse de protection civile du plan ORSEC du CNPE du Blayais.
- Il n'y a pas de référence et/ou de lien d'organisation avec les PICS, qui sont obligatoires pour les territoires du PPI.
- Il pourrait y avoir un risque de confusion entre, d'un côté, la possibilité de continuer à consommer l'eau du robinet, et de l'autre, la recommandation de se doter d'un kit d'urgence avec 6 litres d'eau.

Bordeaux, le 13/07/2023

Le Président de la Commission Locale d'Information Nucléaire,



Florian DUMAS

Conseiller départemental du Canton Nord Gironde